



AG CNBAE 24 mars 2025





AG CNBAE 24 mars 2025

Ordre du Jour

- Adoption du procès-verbal de l'AG du 22 janvier 2024
- Rapport moral du Président
- Rapport du Secrétaire National
 - adhésions/démissions
 - annuaire
- Rapport du Trésorier. État des comptes - Quitus au Trésorier
- Génétique : actualités
- Bilan des contrats ANSM : Drames, Soumission chimique et Décès Toxiques par Antalgiques
- Réglementaire : ce qu'il faut retenir en 2024
- Formations CNBAE en 2025
- Elections : renouvellement du Conseil d'Administration pour 3 ans
- Questions diverses



AG CNBAE 24 mars 2025

Ordre du Jour

- Adoption du procès-verbal de l'AG du 22 janvier 2024
- Rapport moral du Président
- Rapport du Secrétaire National
 - adhésions/démissions
 - annuaire
- Rapport du Trésorier. État des comptes - Quitus au Trésorier
- Génétique : actualités
- Bilan des contrats ANSM : Drames, Soumission chimique et Décès Toxiques par Antalgiques
- Réglementaire : ce qu'il faut retenir en 2024
- Formations CNBAE en 2025
- Elections : renouvellement du Conseil d'Administration pour 3 ans
- Questions diverses



AG CNBAE 24 mars 2025

Adoption du procès-verbal de l'AG du 22 janvier 2024



AG CNBAE 24 mars 2025

Adoption du procès-verbal de l'AG du 16 janvier 2023

<https://cnbae.org/wp-content/uploads/2024/05/CR-AG-CNBAE-2024-VDef.pdf>



Compte-rendu Assemblée Générale Annuelle 2024

L'Assemblée Générale annuelle 2024 de la CNBAE s'est déroulée le 22 janvier 2024.

Lieu : Espace Saint Martin, 199 bis rue Saint Martin, 75003 - PARIS
Emplacement : 36 présents et 13 procurations

Les diapositives de support de l'AG sont disponibles sur le site de la CNBAE à l'adresse suivante <https://cnbae.org/wp-content/uploads/2024/01/Diapos-AG-2024.pdf>

1 – Validation du CR de l'AG du 16 janvier 2023

Ce CR a été mis à disposition des membres en même temps que la convocation à l'AG, à partir de la page web CNBAE. Ce CR a été validé sans remarque, à l'unanimité de l'assistance.

2 – Rapport moral du Président (Jean-michel Gaulier)

Nous avons travaillé cette année sur la base de 3 CA, 22 mars, 20 septembre et 20 décembre 2023 (préparation de cette AG) et de très nombreux échanges et réunions en groupe de travail par visioconférence.

2.1 - Relations et échanges avec la Chancellerie (DSJ et DACG)

La CNBAE a été sollicité le 9 décembre 2022 par la Directrice des services de greffe judiciaires chargé de mission « maîtrise des frais de justice » de la Chancellerie dans les termes suivants : « *Les analyses génétiques ne faisant l'objet d'aucune tarification et pour la plupart d'aucun marché, il me semblerait intéressant en termes de maîtrise des frais de justice d'enclencher une réflexion sur ce sujet.* ». La CNBAE avait répondu que notre compagnie pouvait constituer un interlocuteur/conseil sur ce thème à condition que son rôle s'y limite dans le respect des éventuels conflits d'intérêt et de l'anonymat des éléments issus d'éventuels échanges avec les prestataires d'analyses génétiques.
En 2023, c'est donc tenu un ensemble de réunions avec pour interlocuteurs de la CNBAE, Rémi Hienne



AG CNBAE 24 mars 2025

Ordre du Jour

- Adoption du procès-verbal de l'AG du 22 janvier 2024
- Rapport moral du Président
- Rapport du Secrétaire National
 - adhésions/démissions
 - annuaire
- Rapport du Trésorier. État des comptes - Quitus au Trésorier
- Génétique : actualités
- Bilan des contrats ANSM : Drames, Soumission chimique et Décès Toxiques par Antalgiques
- Réglementaire : ce qu'il faut retenir en 2024
- Formations CNBAE en 2025
- Elections : renouvellement du Conseil d'Administration pour 3 ans
- Questions diverses



AG CNBAE 24 mars 2025

Elections
renouvellement du
Conseil d'Administration
pour 3 ans

Fabien BEVALOT
Camille CHATENAY
Vincent CIRIMELE
Véronique DUMESTRE-TOULET
Christophe DOCHE
Hélène EYSSERIC
Nicolas GAMBIER
Rémi HIENNE
Bénédicte LELIEVRE
Jean-michel GAULIER
Thomas GICQUEL
Théo WILLEMANN



AG CNBAE 24 mars 2025

Merci Luc !





AG CNBAE 24 mars 2025

Ordre du Jour

- Adoption du procès-verbal de l'AG du 22 janvier 2024
- Rapport moral du Président
- Rapport du Secrétaire National
 - adhésions/démissions
 - annuaire
- Rapport du Trésorier. État des comptes - Quitus au Trésorier
- Génétique : actualités
- Bilan des contrats ANSM : Drames, Soumission chimique et Décès Toxiques par Antalgiques
- Réglementaire : ce qu'il faut retenir en 2024
- Formations CNBAE en 2025
- Elections : renouvellement du Conseil d'Administration pour 3 ans
- Questions diverses



AG CNBAE 24 mars 2025

Rapport moral du Président

CA CNBAE en visioconférence

- 23 mai 2024
- 18 octobre 2024
- 3 décembre 2024
- 6 février 2025

Merci à l'ensemble des membres du CA que je n'ai pas ménagé en raison, notamment, d'un **travail de structuration de la CNBAE**



AG CNBAE 24 mars 2025

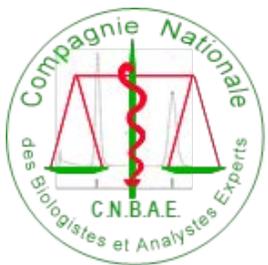
Rapport moral du Président

Chancellerie



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AG CNBAE 24 mars 2025

Rapport moral du Président

Chancellerie

CNBAE : interlocuteur/conseil (toxicologie et génétique) à condition que son rôle s'y limite dans le respect des éventuels conflits d'intérêt et de l'anonymat des éléments issus d'éventuels échanges avec les prestataires d'analyses



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AG CNBAE 24 mars 2025



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

CNBAE : interlocuteur/conseil
(toxicologie et **généti**que) à condition
que son rôle s’y limite dans le respect
des éventuels conflits d’intérêt et de
l’anonymat des éléments issus
d’éventuels échanges avec les
prestataires d’analyses



AG CNBAE 24 mars 2025



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

CNBAE : interlocuteur/conseil
(toxicologie et **généti**que) à condition
que son rôle s’y limite dans le respect
des éventuels conflits d’intérêt et de
l’anonymat des éléments issus
d’éventuels échanges avec les
prestataires d’analyses

Révision du règlement intérieur

Adopté en CA le 6 février 2025

<https://cnbae.org/wp-content/uploads/2025/02/Reglement-interieur-CNBAE-2025-def.pdf>

...

Génétique



AG CNBAE 24 mars 2025



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

CNBAE : interlocuteur/conseil
(toxicologie et génétique) à condition
que **son rôle s’y limite dans le respect
des éventuels conflits d’intérêt et de
l’anonymat des éléments issus
d’éventuels échanges avec les
prestataires d’analyses**



AG CNBAE 24 mars 2025



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

Séminaires des Présidents (14 novembre 2023
et 11 juin 2024) « **Rôle des Compagnies** »





AG CNBAE 24 mars 2025



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

Séminaires des Présidents (14 novembre 2023)

« **Rôle des Compagnies** »



compagnie d'experts = association qui regroupe des personnes (experts) dans le but de **mieux faire au profit de la Justice en qualité de citoyen**, pour porter les valeurs de la société démocratique



AG CNBAE 24 mars 2025



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

Séminaires des Présidents (14 novembre 2023)

« **Rôle des Compagnies** »



compagnie d'experts = association qui regroupe des personnes (experts) dans le but de **mieux faire au profit de la Justice en qualité de citoyen**, pour porter les valeurs de la société démocratique

compagnie d'experts ≠ **syndicat**, qui lui, défend des intérêts corporatistes et regroupe des personnes dans le but de défendre leurs intérêts professionnels communs



AG CNBAE 24 mars 2025



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

A ce titre, la CNBAE considère notamment qu'il est indispensable de maintenir le **maillage expertal territorial** qui s'est construit au cours des dernières décennies, car il est nécessaire pour assurer une **offre expertale médico-légale cohérente**. Non seulement ce maillage permet aux tribunaux un accès rapide et efficace aux experts de nos disciplines, mais il permet également de faire émerger **sur tout le territoire des pôles d'excellence ou de référence pour des analyses ou des contextes d'analyses très spécialisés, qu'il s'agisse d'entités privées ou de laboratoires hospitalo-universitaires.**



AG CNBAE 24 mars 2025



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

Un membre de la CNBAE qui ne se retrouverait pas dans l'objet de la compagnie et dans ses valeurs est invité à démissionner de la CNBAE

La CNBAE n'a pas vocation de faire l'arbitre lors de conflit entre experts, mais le conseil d'administration peut auditionner/convoquer un ou des membre(s) de la CNBAE qui mettrai(en)t en péril (en actes, écrits ou paroles publiques) l'équilibre de la Compagnie ou ses valeurs.



AG CNBAE 24 mars 2025



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

Révision du règlement intérieur

Adopté en CA le 6 février 2025

<https://cnbae.org/wp-content/uploads/2025/02/Reglement-interieur-CNBAE-2025-def.pdf>

Objet de la compagnie et ses valeurs



AG CNBAE 24 mars 2025



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

CNBAE : interlocuteur/conseil
(toxicologie et génétique) à condition
que son rôle s'y limite **dans le respect
des éventuels conflits d'intérêt** et de
l'anonymat des éléments issus
d'éventuels échanges avec les
prestataires d'analyses



AG CNBAE 24 mars 2025



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

Décret no 2023-468 du 16 juin 2023 relatif à l'expertise devant les juridictions administratives et judiciaires



AG CNBAE 24 mars 2025



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

Décret no 2023-468 du 16 juin 2023 relatif à l'expertise devant les juridictions administratives et judiciaires

Impliquer davantage les compagnies d'experts de justice dans l'établissement des listes d'experts

En 2023 → révision des critères envoyée par courrier aux CA et aux Présidents des Compagnies Locales



AG CNBAE 24 mars 2025



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

Décret no 2023-468 du 16 juin 2023 relatif à l'expertise devant les juridictions administratives et judiciaires

Impliquer davantage les compagnies d'experts de justice dans l'établissement des listes d'experts

En 2023 → **révision des critères** envoyée par courrier aux CA et aux Présidents des Compagnies Locales

PROPOSITIONS DE LA CNBAE DE CRITERES NECESSAIRES POUR
L'INSCRIPTION DES EXPERTS DANS LES RUBRIQUES DE TOXICOLOGIE

MAJ décembre 2024

<https://cnbae.org/wp-content/uploads/2024/12/Criteres-nominations-CNBAE-decembre-2024.pdf>

Ajouts des rubriques F.5.1, et F.5.10



AG CNBAE 24 mars 2025



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

Décret no 2023-468 du 16 juin 2023 relatif à l'expertise devant les juridictions administratives et judiciaires

Impliquer davantage les compagnies d'experts de justice dans l'établissement des listes d'experts

En 2023 → révision des critères envoyée par courrier aux CA et aux Présidents des Compagnies Locales

En 2024 : demandes d'avis (n=8) sur des dossiers de demande d'inscription sur liste de CA transmis par des TJ au Président de la CNBAE ...

→ nécessité d'avoir une procédure interne



AG CNBAE 24 mars 2025



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

Procédure interne CNBAE pour réponse à demande d'avis sur candidature ou renouvellement comme expert près Cour d'appel

Validée en CA le 3 décembre 2024

- **2 rapporteurs (membres ou pas du CA)** désignés par le Président
- **Gestion des CI**, même CA, etc ...
- Evaluation (toxicologie) par **grille basée sur les critères CNBAE**
- Synthèse et réponse par **courrier type**



AG CNBAE 24 mars 2025



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

Décret no 2023-468 du 16 juin 2023 relatif à l'expertise devant les juridictions administratives et judiciaires

Impliquer davantage les compagnies d'experts de justice dans l'établissement des listes d'experts, à permettre à des collègues de poursuivre leur activité d'expertise en reculant la limite d'âge à 72 ans et à renforcer la formation des experts en instaurant une **condition de formation à l'expertise avant l'inscription initiale.**

Cette formation pourra être dispensée par les compagnies



AG CNBAE 24 mars 2025



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

Décret no 2023-468 du 16 juin 2023 relatif à l'expertise devant les juridictions administratives et judiciaires

Impliquer davantage les compagnies d'experts de justice dans l'établissement des listes d'experts, à permettre à des collègues de poursuivre leur activité d'expertise en reculant la limite d'âge à 72 ans et à renforcer la formation des experts en instaurant une **condition de formation à l'expertise avant l'inscription initiale**.

Cette formation pourra être dispensée par les compagnies



Compagnies : mission de service au profit de l'ensemble de la communauté et pour **assurer la transmission intergénérationnelle de ses valeurs. Attirer les nouveaux experts avec des moyens (ordres, réseaux) et par des motivations (service public, richesse intellectuelle et réponse à des besoins sociétaux)**



AG CNBAE 24 mars 2025



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

Révision du règlement intérieur

Adopté en CA le 6 février 2025

<https://cnbae.org/wp-content/uploads/2025/02/Reglement-interieur-CNBAE-2025-def.pdf>

Formation



AG CNBAE 24 mars 2025

Rapport moral du Président

Chancellerie

CNBAE : interlocuteur/conseil (toxicologie et génétique) à condition que son rôle s'y limite dans le respect des éventuels conflits d'intérêt et de l'anonymat des éléments issus d'éventuels échanges avec les prestataires d'analyses



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

Liberté

Égalité

Fraternité

**Et c'est donc sur ce périmètre
et sur ces bases qu'en 2024 ...**



AG CNBAE 24 mars 2025



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

Intervention dans le cadre de conflit entre membre de la CNBAE et les juridictions

Un de nos membres a rencontré des points de divergence s'agissant de la facturation avec son TJ (TJ qui refusait d'honorer les analyses sous prétexte que si prescrites dans des UMJ, la prise en charge financière des analyses relevait de la dotation globale de l'établissement hospitalier au titre des circulaires du 28 décembre 2010 et du 12 avril 2012 relatives à la mise en oeuvre de la réforme de la médecine légale ...



AG CNBAE 24 mars 2025



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

Intervention dans le cadre de conflit entre membre de la CNBAE et les juridictions

Un de nos membres a rencontré des points de divergence s'agissant de la facturation avec son TJ (TJ qui refusait d'honorer les analyses sous prétexte que si prescrites dans des UMJ, la prise en charge financière des analyses relevait de la dotation globale de l'établissement hospitalier au titre des circulaires du 28 décembre 2010 et du 12 avril 2012 relatives à la mise en oeuvre de la réforme de la médecine légale ...

Contact direct de la CNBAE avec la DSJ pour l'alerter/l'éclairer sur ce conflit en // de la saisie de la Chancellerie par le TJ concerné



AG CNBAE 24 mars 2025



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

Intervention dans le cadre de conflit entre membre de la CNBAE et les juridictions

Un de nos membres a rencontré des points de divergence s'agissant de la facturation avec son TJ (TJ qui refusait d'honorer les analyses sous prétexte que si prescrites dans des UMJ, la prise en charge financière des analyses relevait de la dotation globale de l'établissement hospitalier au titre des circulaires du 28 décembre 2010 et du 12 avril 2012 relatives à la mise en oeuvre de la réforme de la médecine légale ...

Contact direct de la CNBAE avec la DSJ pour l'alerter/l'éclairer sur ce conflit en // de la saisie de la Chancellerie par le TJ concerné

Règlement du conflit au profit de notre collègue



AG CNBAE 24 mars 2025



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

Intervention dans le cadre de conflit entre membre de la CNBAE et les juridictions

Un de nos membres a rencontré des points de divergence s'agissant de la facturation avec son TJ (TJ qui refusait d'honorer les analyses sous prétexte que si prescrites dans des UMJ, la prise en charge financière des analyses relevait de la dotation globale de l'établissement hospitalier au titre des circulaires du 28 décembre 2010 et du 12 avril 2012 relatives à la mise en oeuvre de la réforme de la médecine légale ...

Contact direct de la CNBAE avec la DSJ pour l'alerter/l'éclairer sur ce conflit en // de la saisie de la Chancellerie par le TJ concerné

Règlement du conflit au profit de notre collègue



AG CNBAE 24 mars 2025

Rapport moral du Président

Liste d'experts



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AG CNBAE 24 mars 2025



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

Liste d'experts

Demandes d'avis sur des dossiers de demande d'inscription sur liste de CA transmis par des TJ au Président de la CNBAE ...

8 en 2024



AG CNBAE 24 mars 2025



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

Liste d'experts

Signalement d'anomalies auprès des CA

Contexte : connaissance de **récriminations/plaintes récurrentes**, de la part de **médecins légistes, et également de collègues toxicologues analystes**, vis-à-vis de la qualité de rapports produits par certains toxicologues inscrits sur une liste de CA aux rubriques couvertes par notre compagnie



AG CNBAE 24 mars 2025



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

Liste d'experts

Signalement d'anomalies auprès des CA

Courrier auprès de la CA et du Président de la Compagnie Locale concernée

Factuellement, examen de la liste des experts inscrits et **signalement** sur la base de critères CNBAE



AG CNBAE 24 mars 2025



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

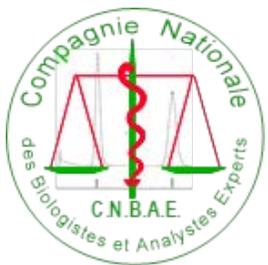
Liste d'experts

Signalement d'anomalies auprès des TJ

Réponse donnée :

L'assemblée générale des magistrats du siège de la Cour d'Appel a procédé de manière souveraine, à l'inscription ou la réinscription de chacun de ces experts au vu de ces éléments qui ont été fournis et des avis rendus par les chefs de juridictions du ressort....

En clair ... ce sont les avis des procureurs ou de substitut sur la rapidité du travail (pas sur la qualité) qui compte ...



AG CNBAE 24 mars 2025



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

Situation privilégiée pouvant porter préjudice de bon fonctionnement expertal

Contexte : il existe, pour certaines structures, des **circuits de paiements particuliers (« circuits de paiement simplifié »)** qui constituent un risque de préjudice de bon fonctionnement expertal si utilisée comme argument lors d'une démarche « commerciale ».

Le risque de **préjudice** pour la justice de cette **situation rémanente et insidieuse** est constitué du fait que des experts locaux confrontés à une telle situation, pourraient voir leur activité expertale globale être fragilisée, voire s'arrêter, et cela priverait alors les magistrats du ressort du territoire concerné de la possibilité de recours à un expert de proximité.



AG CNBAE 24 mars 2025



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

Situation privilégiée pouvant porter préjudice de bon fonctionnement expertal

Contexte : Sollicitation formelle et circonstanciée par courrier adressé au Président de la CNBAE, en date du 24 juin 2024, signé par un **collectif d'experts toxicologues**, membres de la CNBAE.



AG CNBAE 24 mars 2025



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

Situation privilégiée pouvant porter préjudice de bon fonctionnement expertal

Contexte : Sollicitation formelle est circonscrite par courrier adressé au Président de la CNBAE, en date du 24 juin 2024, signé par un collectif d'experts toxicologues, membres de la CNBAE.

Historiquement, sollicitations antérieures de la DJS par la CNBAE sur ce problème :

- oralement au décours de réunions au cours des années passées
- formellement par écrit en janvier 2023



AG CNBAE 24 mars 2025



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

Situation privilégiée pouvant porter préjudice de bon fonctionnement expertal

Sur la base de courrier émanant d'un collectif d'experts toxicologues :

- **Remontée sur la Chancellerie (A/R le 26 juin 2024)**
- **Courrier au Président du CNCEJ suivi d'un échange directe sur le problème (rencontre le 5 décembre 2025)**





AG CNBAE 24 mars 2025



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

**Situation privilégiée pouvant porter préjudice de bon fonctionnement
expertal**

Actions en parallèle de celles d'un groupe d'experts
privés



AG CNBAE 24 mars 2025



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

Situation privilégiée pouvant porter préjudice de bon fonctionnement expertal

Ce circuit simplifié a pris fin début janvier 2025

Le budget précédemment alloué au circuit simplifié devant être réattribué aux Cours concernées



AG CNBAE 24 mars 2025

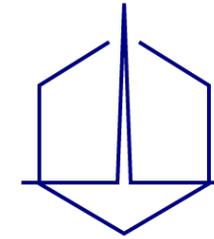


MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

CNCEJ



C.N.C.E.J



AG CNBAE 24 mars 2025



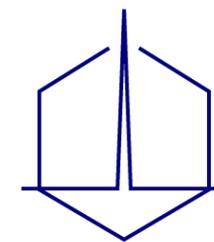
MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

CNCEJ

- **AG** du 27 mars 2024
- **AG** du 12 juin 2024
- **AG** et **AGE** du 5 décembre 2024



C.N.C.E.J

Echanges/informations

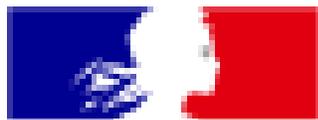
Séminaire des Présidents “La Formation des Experts” du 11 juin 2024

Panorama des formations proposées très « disparate » ...



AG CNBAE 24 mars 2025

Rapport moral du Président



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

Liberté

Égalité

Fraternité



AG CNBAE 24 mars 2025



Rapport moral du Président

Courrier officiel de l'**OCRVP** (office central pour la répression des violences aux personnes) de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) (25 mars 2024)

Structure chargée de centraliser et d'analyser les faits commis sur l'ensemble du territoire national en matière d'atteintes graves aux personnes.





AG CNBAE 24 mars 2025



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

Courrier officiel de l'**OCRVP** (office central pour la répression des violences aux personnes) de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) (25 mars 2024)

Structure chargée de centraliser et d'analyser les faits commis sur l'ensemble du territoire national en matière d'atteintes graves aux personnes.



Contexte : sollicitation de la CNBAE dans le cadre du **recensement des scellés en lien avec des dossiers non-élucidés**



AG CNBAE 24 mars 2025

Rapport moral du Président

Réunion le 7 mai 2024 (JMG, VC et RH)



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*





AG CNBAE 24 mars 2025



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

Réunion le 7 mai 2024 (JMG, VC et RH)

Recherche des les scellés judiciaires que certains établissements liés aux activités de santé auraient pu conserver, depuis les années 1980 avec, à terme, pour ambition, un réexamen de ces affaires sous l'angle scientifique grâce aux nombreux progrès techniques





AG CNBAE 24 mars 2025



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

Réunion le 7 mai 2024 (JMG, VC et RH)

Recherche des scellés judiciaires que certains établissements liés aux activités de santé auraient pu conserver, depuis les années 1980 avec, à terme, pour ambition, un réexamen de ces affaires sous l'angle scientifique grâce aux nombreux progrès techniques

Appui de la CNBAE pour

- **compléter/corriger** (interlocuteurs, adresses) **leur fichier excel** de contacts et destinataires de courriers
- être associé à leur **courrier de sollicitation** auprès des experts





AG CNBAE 24 mars 2025



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

Réunion le 7 mai 2024 (JMG, VC et RH)

Recherche des les scellés judiciaires que certains établissements liés aux activités de santé auraient pu conserver, depuis les années 1980 avec, à terme, pour ambition, un réexamen de ces affaires sous l'angle scientifique grâce aux nombreux progrès techniques

Appui de la CNBAE pour

- **compléter/corriger** (interlocuteurs, adresses) **leur fichier excel** de contacts et destinataires de courriers
- être associé à leur **courrier de sollicitation** auprès des experts

Réalisé le 18 juin 2024 et contacts suivis en septembre 2024





AG CNBAE 24 mars 2025

Rapport moral du Président



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AG CNBAE 24 mars 2025

Rapport moral du Président

ANSM



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ansm

Agence nationale de sécurité du médicament
et des produits de santé



AG CNBAE 24 mars 2025



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

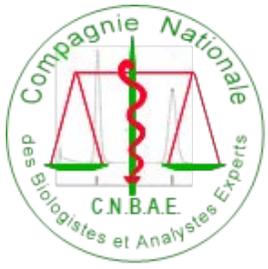
Rapport moral du Président ANSM



La **réunion de restitution des « enquêtes ANSM » 2022** a eu lieu par visioconférence le 14 juin 2024

Le point financier de notre convention avec l'ANSM sera réalisé dans quelques minutes par notre trésorier

*Nb : augmentation importante des déclarations par les experts en 2022 (SC, spiking) → demande à l'ANSM de **versement anticipé de la subvention annuelle** dans le cadre de la convention afin de régler les factures présentées : OK début août 2024*



AG CNBAE 24 mars 2025

Rapport moral du Président

DGS



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DGS
Direction générale de la Santé



AG CNBAE 24 mars 2025

Rapport moral du Président

DGS

Sollicitation du président de la CNBAE par la **Directrice générale adjointe de la santé** pour participer à un **groupe de travail dédié** à la mise en œuvre d'une **expérimentation portant sur la prise en charge par l'assurance maladie de la détection d'une soumission chimique en amont d'un dépôt de plainte**



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*





AG CNBAE 24 mars 2025



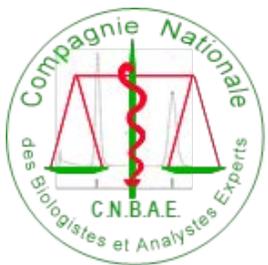
MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président DGS

Groupe de travail dédié à la mise en œuvre d'une expérimentation portant sur la prise en charge par l'assurance maladie de la détection d'une soumission chimique en amont d'un dépôt de plainte





AG CNBAE 24 mars 2025

Rapport moral du Président

DGS

Groupe de travail dédié à la mise en œuvre d'une expérimentation portant sur la prise en charge par l'assurance maladie de la détection d'une soumission chimique en amont d'un dépôt de plainte

Première réunion le 6 mars 2025



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DGS
Direction générale de la Santé



AG CNBAE 24 mars 2025



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

DGS

Groupe de travail dédié à la mise en œuvre d'une expérimentation portant sur la prise en charge par l'assurance maladie de la détection d'une soumission chimique en amont d'un dépôt de plainte



Feuille de route :

- préparer le **cahier des charges** et le **cadre réglementaire** de l'expérimentation
- **3 régions tests pendant 3 ans**
- Publication décret en lien **avant le 1er juillet 2025**



AG CNBAE 24 mars 2025

Rapport moral du Président

Autres



AG CNBAE 24 mars 2025

Rapport moral du Président

Autres



à la suite du courrier à Nicolas PRISSE, le 16 juin 2023 pour demande de RV,
Réunion relative à la problématique du Chemsex le 30 janvier 2024 avec la DSR et le SNPS





AG CNBAE 24 mars 2025

Rapport moral du Président

Autres



Réunion relative à la problématique du Chemsex le 30 janvier 2024 avec la DSR et le SNPS

*Conclusion : L'élargissement de la liste des produits stupéfiants à rechercher dans les dépistages et vérifications liés à l'accidentalité routière mérite de passer par une **phase d'objectivation permettant de prioriser les éventuelles substances à proposer**. Toute **étude ou recherche dirigée** par des structures et organismes français posant un diagnostic sur une problématique constatée sur le territoire français permettra aux pouvoirs publics de donner des **avis éclairés**.*

Il convient de suivre avec attention les travaux de la DACG et les évolutions législatives en matière de lutte contre les substances illicites.



AG CNBAE 24 mars 2025

Rapport moral du Président

Autres



Prise de position commune (dépêche AFP)

Soumission chimique : des « kits individuels permettant de détecter une soumission chimique » en pharmacie : Est-ce vraiment une avancée ?

Soumission chimique : des « kits individuels permettant de détecter une soumission chimique » en pharmacie : Est-ce vraiment une avancée ?

Révéler une soumission chimique impose de réaliser des prélèvements précoces de sang et d'urines en vue de leurs analyses par des techniques reconnues sur le plan médico-légal. Lors de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, Le Premier Ministre a annoncé le lancement d'une expérimentation de remboursement par l'assurance maladie « de kits individuels permettant de détecter une soumission chimique » dans plusieurs départements.

Plusieurs sociétés savantes alertent cependant sur les limites d'un tel dispositif et appellent à une réflexion tenant compte des prérequis nécessaires.

En effet, l'usage criminel et délictuel des substances est indissociable des enjeux judiciaires. Le recours au dépôt de plainte peut s'inscrire à court terme mais également à moyen ou long terme et il est indispensable dans ces conditions de définir un parcours initial tenant compte d'une future judiciarisation afin d'éviter toute perte de chance pour les victimes.

Eu égard à cet enjeu, la Société Française de Toxicologie Analytique (SFTA), la Société Française de Médecine Légale et Expertises Médicales (SFMLEM), la Compagnie Nationale des Biologistes et Analystes Experts (CNBAE) et le Centre de Référence sur les Agressions Facilitées par les Substances (LeCRAFS) rappellent que :

- La prise en charge de victimes potentielles de soumission chimique nécessite une prise en charge médicale et médico-légale
- Les prélèvements doivent toujours être encadrés par une procédure rigoureuse afin d'assurer aussi bien leur traçabilité que le respect des bonnes pratiques de conservation
- La recherche et le dosage des substances potentiellement utilisées en cas de soumission chimique ont pour objectif une éventuelle judiciarisation. Ces analyses doivent donc être confiées à des laboratoires de toxicologie spécialisés, équipés des technologies appropriées, afin de garantir des résultats fiables et reconnus par la justice.

En cas de démarche judiciaire, seul ce cadre permet de garantir aux victimes des éléments de preuves incontestables.

Il est également important de souligner les défis liés à la fois à l'interprétation des résultats mais également à l'étape de rendu de ces derniers à la victime :

- L'interprétation des résultats nécessite une expertise spécialisée pour éviter les faux négatifs ou des conclusions erronées (résultats non interprétés ou mal interprétés, mal défendus au procès, classements sans suite...)
- L'étape clé de la remise des résultats aux victimes fait partie intégrante de l'accompagnement et demande un travail de pédagogie par un personnel formé à la problématique des agressions facilitées par les substances (soumission chimique et vulnérabilité chimique).

Les quatre organisations appellent le gouvernement à garantir un cadre rigoureux pour ces analyses. Une véritable avancée repose sur des laboratoires spécialisés et des protocoles adaptés aux enjeux judiciaires et de santé publique.





AG CNBAE 24 mars 2025

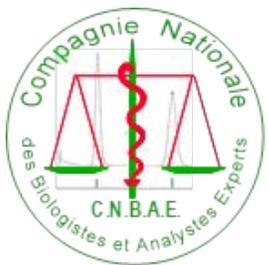


MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président





AG CNBAE 24 mars 2025



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport moral du Président

Rapport de l'IGAS du 12 mars 2025

Deux amendements (CS155 et CS1138), déposés le 19 mars 2025 par la majorité présidentielle au projet de loi de simplification de la vie économique

Fin au 1^{er} janvier 2026

Transfert à la Haute Autorité de Santé (HAS) dans le cadre de la mise en œuvre d'une **certification périodique** (Conseils Nationaux Professionnels)





AG CNBAE 24 mars 2025

Rapport moral du Président

Autres

Après numérisation,
archives papiers de la CNBAE détruites
(recyclage papier)
en avril 2024





AG CNBAE 24 mars 2025

Ordre du Jour

- Adoption du procès-verbal de l'AG du 22 janvier 2024
- Rapport moral du Président
- **Rapport du Secrétaire National**
 - adhésions/démissions
 - annuaire
- Rapport du Trésorier. État des comptes - Quitus au Trésorier
- Génétique : actualités
- Bilan des contrats ANSM : Drames, Soumission chimique et Décès Toxiques par Antalgiques
- Réglementaire : ce qu'il faut retenir en 2024
- Formations CNBAE en 2025
- Elections : renouvellement du Conseil d'Administration pour 3 ans
- Questions diverses



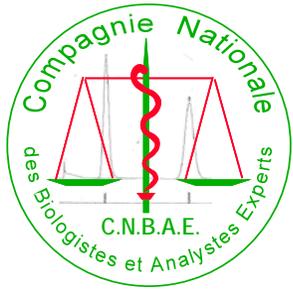
AG CNBAE 24 mars 2025

Adhésions/démissions

- Nombre d'adhérents: 111 au jour de l'AG 2025 (105 lors de l'AG 2024)
- 15 adhésions depuis AG 2024 :

SABOUNTCHI	Florian	GISH	Alexandr
KERNALLEGUEN	Angeline	HOUZE	Pascal
RICHEVAL	Camille	LABAT	Laurence
BOTTINELLI	Charline	GRENIER	Corentin
FLAMENT	Estelle	BOURMAUD	Alice
BRAULT	Sandrine	GRAND	Vincent
DELAZENNE	Xavier	PAPE	Elise
LE CARPENTIER	Edouard		

- 9 démissions/radiations depuis dernière AG de janvier 2024



AG CNBAE 24 mars 2025

Nouveaux Experts

- CNBAE met à votre disposition
 - Kits d'accueil du nouvel Expert (CNCEJ, V2019))
 - VADEMECUM de l'Expert Judiciaire (**nouvelle version à venir**)
- Vous recevez code et identifiants de connexion à l'annuaire des experts de justice
- Renseigner votre profil sur :
[Annuaire National des Experts de Justice](#)
- N'hésitez pas à nous contacter quand vous faites des modifications pour que nous les validions



✳ Vous devez vous connecter pour continuer. ✕

Remplissez le formulaire ci-dessous afin de vous connecter à votre espace personnalisé.

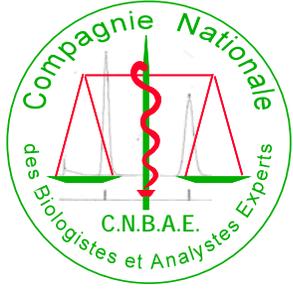
Email

Mot de passe

Rester connecté [Mot de passe oublié ?](#)

Se connecter

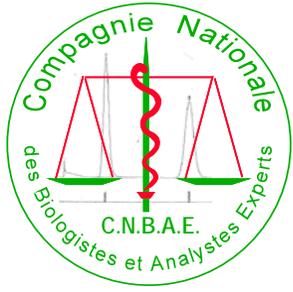
[Compte bloqué ?](#)
[Identifiant unique oublié ?](#)



AG CNBAE 24 mars 2025

Annuaire National des Experts de Justice

- Gestion de la base des experts
 - <https://annuaire.cncej.org>
- Mailing et outil de gestion:
 - Courriers divers
 - Gestion des formations : invitations, inscriptions, suivi des règlements et attestations
 - Gestion des cotisations : appel, suivi des règlements, règlement en ligne (en option), relances, attestations paiement
- Problème de filtrage des mails (adresse d'envoi) :
 - Avant : expertises.toxicologiques@1713249.brevosend.com
 - Depuis peu : infos-compagnies@cncej.org
 - Nous faire remonter si vous ne recevez aucun mail CNBAE

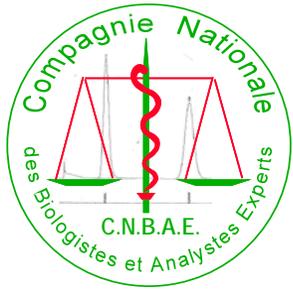


AG CNBAE 24 mars 2025

Annuaire National des Experts de Justice

- Base utilisée à terme par les magistrats dans le cadre de la PPN?
Et ben nooon...! :





SeLEXpert!



Qui sommes-nous ?

seLEXpert est un outil permettant la sélection éclairée et la désignation rapide des experts judiciaires par les tribunaux. Conçu pour les magistrats, les greffiers ET les experts, il vise une meilleure gestion des procédures grâce à la pré-sélection et la désignation dématérialisées du *bon* expert.

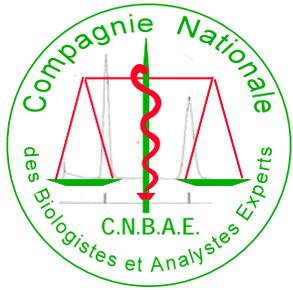


6 seLEXpert, suite de nos travaux et évolutions

Daniel MOULY, président de la Commission informatique, fait le bilan et présente les perspectives d'évolution de seLEXpert après vos retours

Pour conclure

Le CNCEJ et l'équipe seLEXpert ont décidé de se réunir régulièrement afin de faire évoluer le logiciel tant sur le plan technique que fonctionnel, comme c'est déjà le cas pour d'autres logiciels comme OPALEXE ou PLEX, mais encore la chaîne PORTALIS de dématérialisation de la justice civile. De ces collaborations fructueuses ressortiront certainement de meilleurs outils mis à disposition des divers acteurs de la procédure judiciaire et in fine un meilleur service pour les justiciables.



SeLEXpert!

A la fin janvier 2025, 20 CA utiliseront seLEXpert (octobre 2024)



A suivre...



AG CNBAE 24 mars 2025

Ordre du Jour

- Adoption du procès-verbal de l'AG du 22 janvier 2024
- Rapport moral du Président
- Rapport du Secrétaire National
 - adhésions/démissions
 - annuaire
- Rapport du Trésorier. État des comptes - Quitus au Trésorier
- Génétique : actualités
- Bilan des contrats ANSM : Drames, Soumission chimique et Décès Toxiques par Antalgiques
- Réglementaire : ce qu'il faut retenir en 2024
- Formations CNBAE en 2025
- Elections : renouvellement du Conseil d'Administration pour 3 ans
- Questions diverses



BILAN DE LA TRESORERIE 2024

- Compte CNBAE
- Convention CNBAE/ANSM
- Livret A



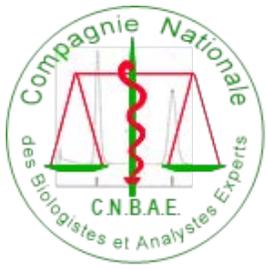
AG CNBAE 24 mars 2025

Compte CNBAE

BILAN DE LA TRESORERIE 2024

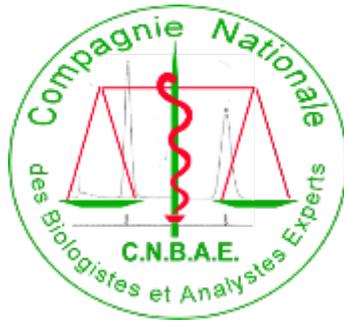
COMPTE CNBAE

CREDITS		DEPENSES	
Solde au 01 01 24	39 940,98		
Cotisations	12 120,00	CNCEJ	3 800,00
		Assurance	4 936,93
		Expert comptable	1 560,00
		Formation CNBAE Dijon	314,44
		Destruction archives	180,00
		Frais bancaires	103,65
		déplacement CNCEJ	84,70
TOTAL CREDIT 2024	12 120,00	TOTAL DEPENSES	10 979,72
RESULTAT 2024	1 140,28		



AG CNBAE 24 mars 2025

Convention CNBAE/ANSM



Compte CNBAE/ANSM

	2024	
Valorisation	HT	TTC
	16 907,11	
	Cas 2022	
	Crédit	Débit
Effectivement payé		35 244
Frais fonction.		2 000,00
Subvention	29 480,00	
Frais Bancaires		133,96
Frais déplacements		0
Total	29 480,00	37 377,96
Excédent Annuel	-7 897,96	

Livret A

Performance exceptionnelle :



	CREDIT	
Solde 01 01 2015	11 230,62 €	
Solde 01 01 2016	11 331,23 €	100,61 €
Solde 01 01 2017	11 416,21 €	84,98 €
Solde 01 01 2018	11 501,83 €	85,62 €
Solde 01 01 2019	11 588,09 €	86,26 €
Solde 01 01 2020	11 675,00 €	86,91 €
Solde 01 01 2022	11 794,48 €	119,48 €
Solde 01 01 2023	11 956,65 €	162,17 €
Solde 01 01 2024	12 305,38 €	348,73 €
Solde 01 01 2025	12674,54 €	369,16 €



AG CNBAE 24 mars 2025

Ordre du Jour

- Adoption du procès-verbal de l'AG du 22 janvier 2024
- Rapport moral du Président
- Rapport du Secrétaire National
 - adhésions/démissions
 - annuaire
- Rapport du Trésorier. État des comptes - Quitus au Trésorier
- **Génétique : actualités**
- Bilan des contrats ANSM : Drames, Soumission chimique et Décès Toxiques par Antalgiques
- Réglementaire : ce qu'il faut retenir en 2024
- Formations CNBAE en 2025
- Elections : renouvellement du Conseil d'Administration pour 3 ans
- Questions diverses



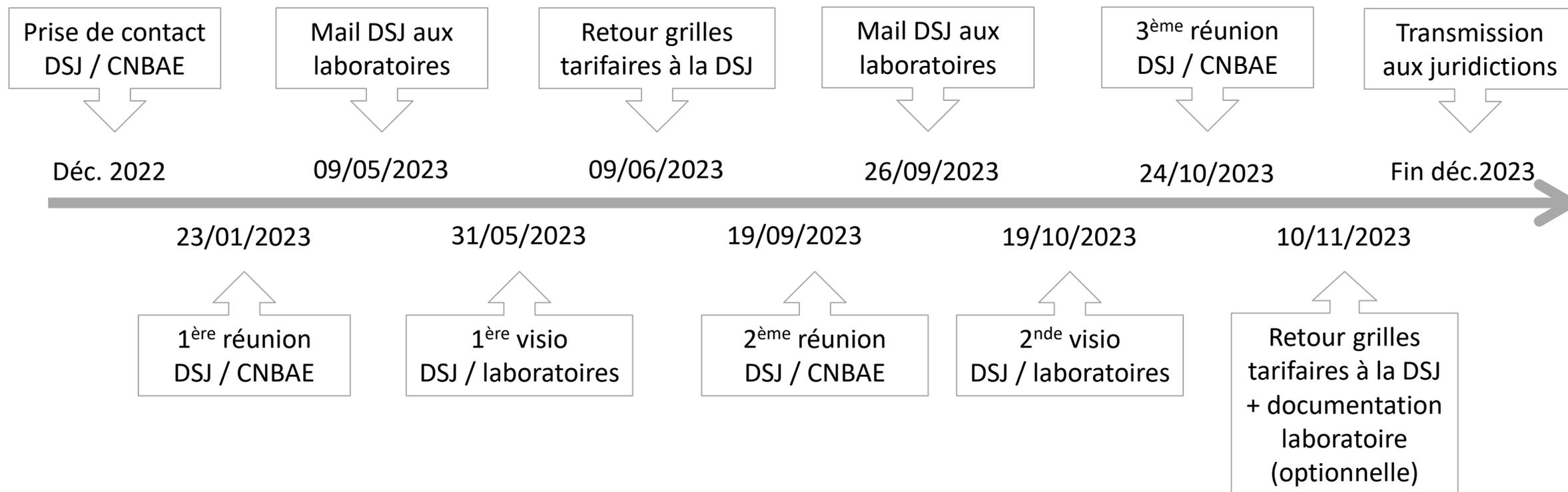
AG CNBAE 24 mars 2025



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Génétique / DSJ / Maîtrise des frais de justice





**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Génétique / DSJ / Maîtrise des frais de justice

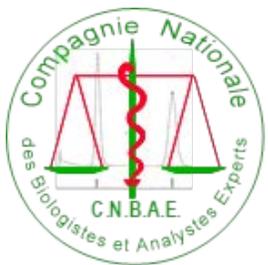
Impacts / répercussions en 2024 : pas de retour particulier



AG CNBAE 24 mars 2025

Ordre du Jour

- Adoption du procès-verbal de l'AG du 22 janvier 2024
- Rapport moral du Président
- Rapport du Secrétaire National
 - adhésions/démissions
 - annuaire
- Rapport du Trésorier. État des comptes - Quitus au Trésorier
- Génétique : actualités
- Bilan des contrats ANSM : Drames, Soumission chimique et Décès Toxiques par Antalgiques
- Réglementaire : ce qu'il faut retenir en 2024
- Formations CNBAE en 2025
- Elections : renouvellement du Conseil d'Administration pour 3 ans
- Questions diverses



AG CNBAE 24 mars 2025

Bilan contrats ANSM : DRAMES, DTA et Soumission chimique

14 juin 24	réunion restitution « enquêtes ANSM 2022 » à 14h00 en visio
20 juin 24	Bilan envoyé à chaque expert pour indemnisation / cas retenus 2022

	2022	2023	2024 evaluation
DRAMES total <i>dont Cas CNBAE</i> <i>Evaluation 15€HT/cas</i>	673 DRAMES 2021 <i>646</i> <i>9690 €HT</i>	724 DRAMES 2022 <i>659</i> <i>9885 €HT</i>	800 DRAMES 2023 <i>728 environ</i> <i>10920 €HT</i>
SOUCHI total <i>dont Cas CNBAE</i> <i>Evaluation 30€/cas</i>	582 SOUCHI 2021 <i>541</i> <i>16230 €HT</i>	1229 SOUCHI 2022 <i>735</i> <i>22050 €HT</i>	1264 SOUCHI 2023 <i>740 environ</i> <i>22200 €HT</i>
DC antalgiques total <i>dont Cas CNBAE</i> <i>Evaluation 15€/cas</i>	141 DTA 2021 <i>133</i> <i>1995 €HT</i>	139 DTA 2022 <i>119</i> <i>1785 €HT</i>	170 DTA 2023 <i>150 environ</i> <i>2250 €HT</i>
<i>Evaluation totale</i>	<i>27915 €HT</i>	<i>33720 €HT</i>	<i>35370 €HT environ</i>



AG CNBAE 24 mars 2025

Ordre du Jour

- Adoption du procès-verbal de l'AG du 22 janvier 2024
- Rapport moral du Président
- Rapport du Secrétaire National
 - adhésions/démissions
 - annuaire
- Rapport du Trésorier. État des comptes - Quitus au Trésorier
- Génétique : actualités
- Bilan des contrats ANSM : Drames, Soumission chimique et Décès Toxiques par Antalgiques
- **Réglementaire : ce qu'il faut retenir en 2024**
- Formations CNBAE en 2025
- Elections : renouvellement du Conseil d'Administration pour 3 ans
- Questions diverses



AG CNBAE 24 mars 2025

Réglementaire en 2024



AG CNBAE 24 mars 2025



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réglementaire en 2024

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Décret n° 2024-258 du 22 mars 2024 relatif à la certification périodique
de certains professionnels de santé

« *Art. R. 4022-9.* – Les référentiels de certification périodique sont élaborés en prenant en compte les référentiels de formation initiale applicables à chacune des professions mentionnées à l’article L. 4022-3.

« Les conseils nationaux professionnels compétents veillent à l’actualisation régulière des référentiels dans les conditions prévues à l’article L. 4022-8.



AG CNBAE 24 mars 2025



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réglementaire en 2024

13/03/2025



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA SANTÉ

Affaire suivie par :

Catherine Messina-Gourlot

Marion Castellanos

Mèl. : catherine.messina-gourlot@sante.gouv.fr

marion.castellanos@sante.gouv.fr

Nos réf. : D-25-004401

Direction générale de la
santé

Paris, le 13/03/2025

Messieurs les Présidents,

Certains laboratoires de biologie médicale (LBM) font la promotion auprès des professionnels de santé et du grand public, de la réalisation d'un diagnostic d'exposition à diverses substances chimiques (métaux lourds, pesticides, perturbateurs endocriniens, PFAS, etc.).

Je souhaite vous alerter sur la réalisation de ces examens de biologie médicale qui, exploitent non seulement les inquiétudes de la population mais surtout sont réalisés en dehors du strict cadre légal, rappelé ci-après, en l'absence de recommandations officielles.

DGS
Direction générale de la Santé



AG CNBAE 24 mars 2025



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réglementaire en 2024



MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA SANTÉ

Affaire suivie par :
Catherine Messina-Gourlot
Marion Castellanos
Mèl. : catherine.messina-gourlot@sante.gouv.fr
marion.castellanos@sante.gouv.fr
Nos réf. : D-25-004401

Messieurs les Présidents,

Certains laboratoires de biologie médicale (LBM) public, de la réalisation d'un diagnostic d'expos. perturbateurs endocriniens, PFAS, etc.).

Je souhaite vous alerter sur la réalisation de ces e inquiétudes de la population mais surtout sont réalisé recommandations officielles.

**Pesticides, produits chimiques,
plomb... ce que j'ai trouvé en
analysant mes cheveux**



DGS
Direction générale de la Santé



AG CNBAE 24 mars 2025



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réglementaire en 2024

22/05/2024

PUBLIÉ LE 24/05/2024

Décision du 22/05/2024 portant modification de la liste des substances classées comme stupéfiants

La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 5132-1, L. 5132-7, L. 5132-8, L. 5432-1, R. 5132-27 et suivants ;

Vu le code pénal, notamment ses articles 222-34 à 222-43 ;

Vu l'arrêté du 22 février 1990 modifié fixant la liste des substances classées comme stupéfiants ;

Considérant le mécanisme d'action des cannabinoïdes de synthèse qu'ils soient ou non des dérivés de phytocannabinoïdes, responsable de leurs effets psychoactifs similaires à ceux du delta-9-tétrahydrocannabinol, de leur potentiel d'abus et de dépendance et des risques immédiats sur la santé liés à leur usage ;

Considérant qu'au vu de leurs effets psychoactifs similaires à ceux du delta-9-tétrahydrocannabinol, il y a lieu par précaution dans l'intérêt de la santé publique de classer sans délai ces substances ;

Décide

Article 1 : La liste mentionnée à l'article L. 5132-7 du code de la santé publique est fixée en conformité avec les annexes de l'arrêté du 22 février 1990 susvisé, sous réserve des modifications introduites par la présente décision.

Article 2 : A l'annexe IV de l'arrêté du 22 février 1990 susvisé fixant la liste des substances classées comme stupéfiants, sont ajoutés les mots suivants :

Les cannabinoïdes suivants :

- H2-CBD ou dihydrocannabidiol ou H2-cannabidiol ;
- H4-CBD ou tétrahydrocannabidiol ou H4-cannabidiol ;



AG CNBAE 24 mars 2025



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réglementaire en 2024

22/05/2024

PUBLIÉ LE 24/05/2024

Décision du 22/05/2024 portant modification de la liste des substances classées comme stupéfiants

- Toute substance dérivée du noyau benzo[c]chromène, qu'il soit non ou partiellement ou totalement hydrogéné sur le cycle A (défini comme étant le cycle insaturé porteur du méthyl en position 9 dudit noyau dans le tétrahydrocannabinol), substitué ou non à un des endroits suivants du noyau :
 - En position 1 par une fonction hydroxyle, estérifiée ou non, ou une fonction alkoxy ;
 - En position 2 ou 4 par une fonction carboxyle ;
 - En position 3 par un substitut adamantyle ou par une chaîne alkyle, alkényle, alkynyle cyanoalkyle, haloalkyle, cyanoalkynyle, haloalkynyle, alkoxy, que cette chaîne soit elle-même substituée ou non par un ou plusieurs substitués alkyles, cycliques ou non, hétérocycliques ou non, que ces cycles ou hétérocycles soient eux même saturés ou non ;
 - En position 6 par un ou deux groupes alkyle ;
 - En position 9 par une fonction cétone, alkyle, hydroxyalkyle ou alkoxy.



AG CNBAE 24 mars 2025



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réglementaire en 2024

22/05/2024

PUBLIÉ LE 24/05/2024

Décision du 22/05/2024 portant modification de la liste des substances classées comme stupéfiants



- Toute substance dérivée du noyau benzo[c]chromène, qu'il s'agisse d'un produit naturel ou synthétique, est classée comme stupéfiante si elle est porteuse d'un ou plusieurs substitués en position 1, 2, 3, 6 ou 9 du noyau, à l'exception des substances suivantes :
 - En position 1 par une fonction hydroxyle, estérifiée ou non ;
 - En position 2 ou 4 par une fonction carboxyle ;
 - En position 3 par un substitut adamantyle ou par une chaîne alkyle, alkényle, alkynyle cyanoalkyle, haloalkyle, cyanoalkynyle, haloalkynyle, alkoxy, que cette chaîne soit elle-même substituée ou non par un ou plusieurs substitués alkyles, cycliques ou non, hétérocycliques ou non, que ces cycles ou hétérocycles soient eux-mêmes saturés ou non ;
 - En position 6 par un ou deux groupes alkyle ;
 - En position 9 par une fonction cétone, alkyle, hydroxyalkyle ou alkoxy.

= classement de **phytocannabinoïdes naturels** et de leur dérivés synthétiques



AG CNBAE 24 mars 2025



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réglementaire en 2024

22/05/2024

PUBLIÉ LE 24/05/2024

Décision du 22/05/2024 portant modification de la liste des substances comme stupéfiants



- Toute substance dérivée du noyau benzo[c]chromène, qu'il s'agisse d'une substance naturelle ou synthétique, est classée comme stupéfiante, à moins qu'elle ne soit :

= classement de phytocannabinoïdes naturels et de leur dérivés synthétiques

- En position 1 par une fonction hydroxyle, esterifiée ou non
- En position 2 ou 4 par une fonction carboxyle :

porteur du

Sauf que ... phytocannabinoïdes naturels (**THCA, THCVA**) susceptibles de se retrouver présents dans les « produits CBD » à l'état de traces, comme le THC ...





AG CNBAE 24 mars 2025



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réglementaire en 2024

04/06/2024

Actualisation du 04/06/2024

La décision de classement du 22/05/2024 portant sur les cannabinoïdes formés à partir d'un noyau chimique de type benzo[c]chromène a été modifiée afin d'exclure du classement les substances pouvant être contenues à de très faibles concentrations dans les produits issus du chanvre industriel, textile ou agricole :

- Le CBNA (acide cannabinoïque), précurseur du CBN déjà exclu du classement,
- Les THCVA (acide tétrahydrocannabivarique) et THCV (tétrahydrocannabivarine) sous réserve que leur teneur ne soit respectivement pas supérieure à 0,3%
- Les THCA (acide tétrahydrocannabinolique) dès lors que leur teneur en THC est conforme au seuil de 0,3% prévu par l'arrêté du 30 décembre 2021 portant application de l'article R.5132-86 du code de la santé publique.



AG CNBAE 24 mars 2025



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réglementaire en 2024

04/06/2024

Actualisation du 04/06/2024

La décision de classement du 22/05/2024 portant sur les cannabinoïdes formés à partir d'un noyau chimique de type benzo[c]chromène a été modifiée afin d'exclure du classement les substances pouvant être contenues à de très faibles concentrations dans les produits à base de CBD.

En clair, classement THCA et THCVA, mais exclusion dans les « produits CBD » si inférieur à 0,3%

- Le CBNA (acide cannabinoïque)
- Les THCVA (acide tétrahydrocannabivarique) et THCV (tétrahydrocannabivarine) sous réserve que leur teneur ne soit respectivement pas supérieure à 0,3%
- Les THCA (acide tétrahydrocannabinolique) dès lors que leur teneur en THC est conforme au seuil de 0,3% prévu par l'arrêté du 30 décembre 2021 portant application de l'article R.5132-86 du code de la santé publique.



AG CNBAE 24 mars 2025

Ordre du Jour

- Adoption du procès-verbal de l'AG du 22 janvier 2024
- Rapport moral du Président
- Rapport du Secrétaire National
 - adhésions/démissions
 - annuaire
- Rapport du Trésorier. État des comptes - Quitus au Trésorier
- Génétique : actualités
- Bilan des contrats ANSM : Drames, Soumission chimique et Décès Toxiques par Antalgiques
- Réglementaire : ce qu'il faut retenir en 2024
- Formations CNBAE en 2025
- Elections : renouvellement du Conseil d'Administration pour 3 ans
- Questions diverses



AG CNBAE 24 mars 2025

Formations

2024



AG CNBAE 24 mars 2025

Formations
2024



JOURNÉE THÉMATIQUE

SFTA 2024

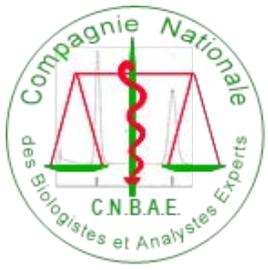


Aspects cliniques, médico-légaux et analytiques en lien avec les molécules impliquées dans les troubles glycémiques

23 JANVIER 2024
Espace Saint-Martin, Paris



Attestation de formation pour les membres de la CNBAE qui y ont assisté



AG CNBAE 24 mars 2025

Formations
2024



Mme Céline THERME, *Conseillère chargée de la coordination du service criminel, Présidente de la Cour d'Assises et de la Cour Criminelle Départementale, Cour d'Appel de DIJON*

Cette formation proposait de nous éclairer sur les rouages de **l'organisation d'un procès d'assises et ses difficultés**, ainsi que sur les **devoirs et droits des experts** dans le cadre de **l'organisation préalable à leur déposition**.





AG CNBAE 24 mars 2025

Formations

2025



AG CNBAE 23 mars 2025

Formations
2025



13 janvier 2025 – Paris

Journée à Thème de la SFTA

Attestation de formation
pour les membres de la
CNBAE qui y ont assisté

“INTOXICATIONS
GRAVES ET LÉTALES À
DES CONCENTRATIONS
NON TOXIQUES”

JOURNÉE À THÈME DE LA SFTA 2025



SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE TOXICOLOGIE ANALYTIQUE





AG CNBAE 24 mars 2025

Formations

2025

Avec le soutien de la SFTA





AG CNBAE 24 mars 2025

Formations
2025

L'expert et les scellés

Animé par les
Drs Véronique DUMESTRE-TOULET
et Fabien BEVALOT





AG CNBAE 24 mars 2025

Formations

2025

Second Semestre 2025

WEBINAIRE

Réunion d'information/formation juridique

*Thème à discuter/définir par le nouveau CA
en fonction des éléments d'actualité*



AG CNBAE 24 mars 2025

Ordre du Jour

- Adoption du procès-verbal de l'AG du 22 janvier 2024
- Rapport moral du Président
- Rapport du Secrétaire National
 - adhésions/démissions
 - annuaire
- Rapport du Trésorier. État des comptes - Quitus au Trésorier
- Génétique : actualités
- Bilan des contrats ANSM : Drames, Soumission chimique et Décès Toxiques par Antalgiques
- Réglementaire : ce qu'il faut retenir en 2024
- Formations CNBAE en 2025
- Elections : renouvellement du Conseil d'Administration pour 3 ans
- Questions diverses



AG CNBAE 24 mars 2025

Nombre de votants : 45

Elections

renouvellement du CA

Résultats

Voix exprimées

Fabien BEVALOT	42
Camille CHATENAY	42
Vincent CIRIMELE	44
Véronique DUMESTRE-TOULET	42
Christophe DOCHE	45
Hélène EYSSERIC	45
Nicolas GAMBIER	45
Rémi HIENNE	44
Bénédicte LELIEVRE	45
Jean-michel GAULIER	42
Thomas GICQUEL	45
Théo WILLEMAN	45



AG CNBAE 24 mars 2025

- Pdt Jean-michel Gaulier
 - VP élect Bénédicte Lelièvre
 - VP Christophe Doche
 - Pdt sortant Véronique Dumestre-Toulet (*Chancellerie et CNCEJ*)
 - SN Fabien Bévalot
 - SNA Nicolas Gambier
 - TR Thomas Gicquel
 - TRA Camille Chatenay
- membres chargés de missions*
- Hélène Eysseric (*ANSM et Enquêtes Nationales*)
 - Théo Willeman (*Adjoint, ANSM et Enquêtes Nationales*)
 - Vincent Cirimele (*Veille réglementaire et législative*)
 - Rémi Hienne (*Experts génétique*)



AG CNBAE 24 mars 2025

Ordre du Jour

- Adoption du procès-verbal de l'AG du 22 janvier 2024
- Rapport moral du Président
- Rapport du Secrétaire National
 - adhésions/démissions
 - annuaire
- Rapport du Trésorier. État des comptes - Quitus au Trésorier
- Génétique : actualités
- Bilan des contrats ANSM : Drames, Soumission chimique et Décès Toxiques par Antalgiques
- Réglementaire : ce qu'il faut retenir en 2024
- Formations CNBAE en 2025
- Elections : renouvellement du Conseil d'Administration pour 3 ans
- Questions diverses